

# Contre les effets de la crise, sauvons le mécénat !

**LE CERCLE.** Le souhait de Bercy de réduire les avantages fiscaux liés au mécénat nous amène à quelques clarifications.



**Olivier Tcherniak**  
**Président**  
**Admical**

Si nous ne savons pas encore comment imaginer une sortie de crise pour demain, nous avons tous aujourd'hui entre les mains le moyen d'aider à résoudre ses effets les plus graves : précarité, chômage, paupérisation de la culture... qui provoquent crispations et rejet de l'autre.

Ce moyen, c'est le don, la générosité, le partage, qui peuvent être pratiqués par tous les particuliers, riches ou moins riches, mais aussi toutes les entreprises. Cela s'appelle le mécénat.

Chacun peut donner aux associations d'intérêt général de son choix, selon sa sensibilité, ses valeurs et ses moyens. Ces acteurs essentiels inventent chaque jour des réponses aux problèmes sociaux qui émergent et réinstaurent une forme de « savoir-vivre ensemble ». Elles ne remplacent pas les politiques publiques mais les complètent et les amplifient grâce à des solutions de terrain, adaptées à des situations particulières, pour un coût moindre. Exemple : le service civique, qui permet aux jeunes de consacrer une étape de leur vie à la collectivité, a été inventé et testé il y a vingt ans par deux étudiantes, auprès d'une vingtaine de jeunes. C'est grâce aux soutiens que l'association Unis-Cités a reçus, de la part d'entreprises, de philanthropes et des pouvoirs publics, que le projet a pu s'étendre en France, et enfin devenir un service public, destiné à être ouvert à 15 % d'une classe d'âge, soit 100 000 jeunes.

Ils sont nombreux, les projets qui n'auraient pu voir le jour sans l'apport du mécénat, dans les domaines de l'éducation, la santé, l'environnement, mais aussi l'accès de tous à la culture.

En France, les entreprises donnent chaque année deux milliards d'eurosi, et les particuliers trois milliards. Cinq milliards, c'est beaucoup, mais c'est peu au regard de ce que pourrait représenter un engagement plus large des entreprises et des particuliers. Comment le susciter ? D'abord, en parlant du mécénat, pour que chacun sache qu'il existe, qu'il est une solution pour lutter contre les effets de la crise, et que des organismes comme Admical, l'association pour le développement du mécénat, peuvent aider ceux qui ne savent pas comment ou à qui donner. Car la France a la chance de disposer depuis 2003 d'un système fiscal qui encourage particuliers et entreprises à s'engager, en permettant de déduire des impôts une partie des dons. S'il n'est pas utilisé par tous les mécènes, il a néanmoins multiplié le mécénat par cinq.

Une niche fiscale de plus ? Surtout pas. Ces déductions fiscales ne sont pas un cadeau fait aux riches, mais un moyen d'agir en commun : particuliers, entreprises, en complément des pouvoirs publics. C'est aussi un vrai levier pour que tout le monde puisse donner, et donner plus, principalement ceux qui n'ont pas une fortune à leur disposition. L'année dernière, c'est grâce à la mobilisation de plus de 7000 particuliers aux côtés de l'Etat, avec des dons commençant à 1 euro, que la France a pu réunir la somme qui manquait pour acquérir Les Trois grâces, chef d'œuvre de Cranach, « trésor national » menacé de quitter le territoire français. Et chez les entreprises, ce sont également les plus petites qui utilisent le système fiscal : 95 % des mécènes sont des PME, avec un budget annuel moyen situé entre 1000 et 5000 eurosi. Car le mécénat ne profite pas qu'aux grosses institutions, au contraire : il bénéficie à la multitude de petits projets et de petites organisations, qui maille tout le territoire français.

Pourquoi les entreprises donnent-elles ? Pour redorer leur image ? Le mécénat n'est pas une opération publicitaire. C'est un don, un engagement par lequel entreprises comme particuliers se préoccupent de la société, s'impliquent dans des projets utiles et efficaces, tout en exprimant leur identité. Le mécénat permet de donner du sens au métier de l'entreprise, de construire des relations avec les acteurs d'un territoire et de fédérer les salariés. Petites, grandes et moyennes, un tiers des entreprises françaises le pratiquent aujourd'hui. Chez les particuliers, on

voit apparaître une nouvelle génération de philanthropes, qui ont envie d'utiliser les fruits de leur réussite pour être solidaires, rendre à la société ce qu'elle leur a donné. Les particuliers étant plus libres de l'utilisation de leur argent que les entreprises, cela représente une manne financière considérable !

Pour que le mécénat continue de se développer en conservant ces spécificités, il faut une volonté politique forte. Cela commence par considérer que le soutien privé est une chance pour l'intérêt général, et non une menace. Cela signifie prendre en considération les besoins, et surtout le rôle crucial de l'économie sociale et solidaire dans la résolution des problèmes sociaux, environnementaux, culturels et éducatifs. Rappelons-nous que l'économie sociale représente plus de deux millions d'emplois en France, et en crée plus que les autres secteurs, sans compter toutes les personnes qui retrouvent le chemin du travail grâce à l'action des associations d'insertion. Le maintien de l'avantage fiscal est donc essentiel, car sa réduction aboutirait mécaniquement à une baisse dramatique du financement des associations, des musées, de la recherche... conséquence de la baisse de l'avantage fiscal mais aussi du signal négatif donné par les pouvoirs publics. Des programmes entiers, financés par le mécénat, seraient supprimés. De nombreux emplois disparaîtraient. On pense aussi, évidemment, au secteur culturel, et à tous les établissements, petits et grands, qui avaient trouvé dans le mécénat une vraie respiration et une marge de manœuvre pour mener de nouveaux projets. Car il est évident que cette chute du mécénat ne pourrait être comblée par de nouvelles subventions !

Mais pour que le mécénat progresse, il faut aussi une régulation et un cadrage, afin d'éviter des dérives qui ne privilégient plus l'intérêt général. C'est dans cette perspective qu'Admical, a publié l'année dernière une **Charte du mécénat**, rassemblant près de 200 signataires, mécènes et bénéficiaires, autour d'une éthique partagée. Conçue comme un document vivant, évolutif, cette charte décrit leurs droits mais aussi leurs devoirs, et sera actualisée par la publication de recommandations. François Hollande, dans une **lettre adressée au président d'Admical**, s'est engagé à soutenir cette démarche. C'est un premier pas encourageant, mais la préservation du dispositif fiscal reste une priorité pour ne pas compromettre la dynamique du mécénat.

Enfin, n'oublions pas que le mécénat, s'il est une réponse aux problèmes de société accentués par la crise, ne peut exister seul. Rien ne remplacera le rôle

majeur des pouvoirs publics et des collectivités aux côtés des bénéficiaires et des mécènes. La sortie de la crise n'aura pas lieu sans un rassemblement de tous ces acteurs.

Contre les effets de la crise : sauvons le mécénat, agissons, engageons-nous ensemble.

**Co-signataires :**

*Olivier TCHERNIAK, président d'Admical Alain GRANGE-CABANE, président de FEBEA et premier vice-président d'Admical Elisabeth DELORME, déléguée au mécénat de la fondation EDF, vice-présidente d'Admical François DEBIESSE, Président de la fondation de l'Orangerie, trésorier d'Admical Max ANGHILANTE, président de l'IFFRES Jean-Claude ANTOINE, président du festival Nancy Jazz Pulsations Colette BARBIER, directrice de la fondation d'entreprise Ricard Marie-Anne BERNARD, directrice de la RSE à France Télévisions Olivier BINDER, avocat associé du cabinet GRANRUT Marie-Caroline BIZET, déléguée générale de la fondation Accor Luc BONDY, directeur de l'Odéon – Théâtre de l'Europe Thomas BOURGERON, professeur à l'université Paris-Diderot, directeur du département de neurosciences de l'Institut Pasteur Gérard BREMOND, président du groupe Pierre & Vacances Aldo CARDOSO, président de la fondation Royaumont Gérard DE LA MARTINIÈRE, président du Comité de la Charte Jacques-Etienne DE T'SERCLAES, président-fondateur de l'Agence du Don en Nature Jacqueline DELIA-BREMOND, vice-présidente de la fondation Ensemble Emmanuel DRUON, président directeur général de Pocheco Diane DUFOUR, directrice du BAL Xavier EMMANUELLI, anesthésiste réanimateur, fondateur du SAMU social Arnaud GRETH, président de Noé conservation Bruno HAMARD, directeur général de l'Orchestre de Paris Jean HANSMAENNEL, président de la fondation Kronenbourg Simone HARARI, présidente d'Effervescence et administrateur de la fondation Vivre Longtemps Thierry HUGUENIN, secrétaire général de la fondation d'entreprise la Française des Jeux et responsable sponsoring et mécénat Marie-Claire JANAILHAC-FRITSCH, présidente du Cercle International des Amis et Mécènes du Théâtre du Châtelet (CIAM Châtelet) Florence MAHE-DOMBIS, directrice du mécénat Necker - Enfants malades Caroline MILLE-LANGLOIS, directrice de la communication du groupe PSA Peugeot Citroen Serge MOATI, écrivain, journaliste, réalisateur Chantal MONVOIS, déléguée générale de la fondation Vinci pour la*

*Cité Nicolas NOGUIER, président de l'association Le Refuge Jean-Michel PASQUIER, fondateur de Koeo.net Catherine RANIERI, déléguée générale de la fondation Monoprix Jérémy RHORER, chef d'orchestre Jacques RIGAUD, ancien directeur du cabinet de Jacques Duhamel, ministre des affaires culturelles de Pompidou, ancien PDG de RTL, fondateur d'Admical Didier RYKNER, directeur de la rédaction de la Tribune de l'art Catherine TSEKENIS, directrice de la fondation Hermès Pierre VASARELY, président de la fondation Vasarely Lorraine VILLERMAUX, directrice de l'ensemble Les Talens Lyriques et présidente du syndicat PROFEDIM Brigitte ZANA, directrice du développement et des réseaux d'Universcience*